



*Date de dépôt : 22 janvier 2025*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la pétition : Arrêtons de mettre la vie** **d'élèves et de cyclistes en danger – Oui à l'installation d'une** **piste cyclable sur la route d'Annecy !**

En date du 30 août 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Nous, élèves du Collège Madame de Staël, demandons aux autorités compétentes du canton de Genève l'installation d'une piste cyclable sur la route d'Annecy.*

*En effet, voici les motifs de la présente pétition :*

- 1. Il s'agit d'une route cantonale d'importance majeure reliant de nombreuses communes, telles Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex ainsi que les communes en France voisine, à Carouge et au centre-ville.*
- 2. Un nombre extrêmement important de cyclistes, dont une grande partie d'élèves, doivent emprunter, cette route dangereuse quotidiennement, et ce au risque de leur vie.*
- 3. Cela va à l'encontre de la loi sur la mobilité douce votée en 2016, favorisant le développement des mobilités douces, et de ce fait des pistes cyclables.*
- 4. Nous avons déjà déposé une demande au département des transports, qui l'a refusée en mettant en avant l'importance du patrimoine arboré sur ce tronçon. Or la protection des arbres ne peut en aucun cas être une excuse pour ne pas assurer la sécurité des cyclistes. Les mesures de sécurisation peuvent se faire en respectant les arbres existants.*

*De ce fait, nous demandons à ce qu'une piste cyclable soit installée au plus vite, et ce pour la sécurité de toutes et tous.*

N.B. 2378 signatures<sup>1</sup>

*M<sup>me</sup> Miriam Harbarth  
51, route du Prieur  
1257 Landecy*

---

<sup>1</sup> *Pour information, la pétition est en outre munie de 1319 signatures électroniques.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente pétition demande la réalisation d'une piste cyclable sur le tronçon de la route d'Annecy s'étirant de la localité de Drize jusqu'à la Croix-de-Rozon. Elle a été initiée par des élèves du collège et école de culture générale Madame de Staël.

Son objectif est d'assurer la sécurité des cycles sur cet axe reliant les communes de Bardonnex, de Plan-les-Ouates et de Troinex aux communes de France voisine, à Carouge et au centre-ville. Plébiscitée par les étudiantes et étudiants du secteur, cette mesure servirait également aux nombreuses usagères et nombreux usagers de cet axe cyclable inscrit comme l'une des pénétrantes du canton.

La loi sur la mobilité douce, du 15 mai 2011 (LMD; rs/GE H 1 80), prévoit que le réseau des routes primaires et secondaires doit être équipé de pistes cyclables ou, a minima, de bandes cyclables. La route d'Annecy ne répond pas à cette injonction, les gabarits routiers ne permettant pas à ce jour, au regard des normes en vigueur, l'insertion de pistes cyclables, ni même de bandes cyclables. Il en résulte un déficit de sécurité avéré, sur cet axe qui nécessite une action pour répondre à la LMD, dans la droite ligne de l'initiative populaire cantonale « Pour la mobilité douce (Initiative des villes) » (IN 144).

La nécessité d'une sécurisation de cet axe n'est pas nouvelle. Elle a été relevée en 2005 déjà, notamment dans le cadre de la motion 1593 « Aménagement d'une piste cyclable entre La Croix-de-Rozon et Carouge ».

En réponse à motion 1593, le Conseil d'Etat s'était engagé à lancer une étude pour l'assainissement de cet axe et à l'inscrire au plan quinquennal d'aménagement de pistes et bandes cyclables du réseau routier cantonal 2007-2011. Considérant la longueur de l'axe, il avait été proposé de le découper en différents tronçons, dont certains ont pu être équipés de pistes cyclables, comme par exemple sur la route de Drize.

La commune de Bardonnex a inscrit la nécessité de cet aménagement dans ses différentes planifications directrices (plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons). Cette mesure a été portée dans le cadre du projet des liaisons routières de Genève-Sud dites « L1-L2 » et inscrite au projet d'agglomération de troisième génération. La commune de Troinex a également fait figurer cette mesure dans son plan directeur communal (PDCom). La volonté de sécuriser cet axe s'est également traduite par l'acquisition foncière de plus de 800 m de linéaire, réalisée en zone urbaine depuis la route de Troinex jusqu'au hameau de Drize. Ces emprises,

acquises au fil du temps, ont pour objectif final de remplacer les bandes cyclables actuelles par la mise en place de pistes cyclables.

Le rejet du projet des liaisons routières « L1-L2 », pour des motifs environnementaux, le 9 avril 2019, par le Grand Conseil, a mis à mal la stratégie de sécurisation de l'axe, initialement envisagée pour la portion située entre le hameau de Drize et la Croix-de-Rozon.

Suite à l'abandon de ces liaisons routières, le canton a lancé une étude intitulée « Concept multimodal Genève-Sud », en partenariat avec 7 communes genevoises et avec les partenaires français concernés. L'objectif de cette étude était de définir un concept de déplacements qui permette de répondre aux besoins de ce couloir de l'agglomération, en favorisant le report modal vers les modes actifs et collectifs et en diminuant le trafic individuel motorisé dans les localités. L'aménagement de la route d'Annecy est à nouveau apparu comme l'une des mesures d'importance de ce concept.

A ce jour, seule la traversée du hameau de Drize est équipée de bandes cyclables, laissant 1,5 km exempt de tout aménagement dédié aux cycles. C'est pourquoi, dans l'attente de la réalisation de cette piste cyclable et par mesure d'urgence, l'office cantonal des transports (OCT) a mis en place, au début de l'année 2024, un abaissement de la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble de l'axe.

Considérant que les gabarits routiers existants ne sont pas suffisants pour permettre la création d'aménagements cyclables sécurisés et compatibles avec l'offre de transports publics, des emprises sur les surfaces d'assolement (SDA) seront nécessaires. En raison du quota limité dans le canton, le projet envisagé devra minimiser la consommation de sol agricole, tout en préservant également les alignements d'arbres (notamment des peupliers) et les cordons boisés (principalement des chênes) qui bordent la route.

De plus, la route d'Annecy figure à l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Il s'agit d'un itinéraire d'importance nationale avec de la substance. Il conviendra donc de prêter une attention particulière à la qualité paysagère du projet, en préservant certaines entités paysagères. Il est aujourd'hui envisagé de profiter de ce projet pour mettre en valeur ces entités et de créer des aménagements pour dégager certains points de vue.

La réalisation d'un aménagement cyclable sur la route d'Annecy représente aussi une opportunité concernant la mise en œuvre d'une meilleure gestion des eaux pour l'irrigation, s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie supracantonale.

Cette réalisation représente aussi une opportunité d'offrir un espace sécurisé aux piétons souhaitant cheminer sur cet axe. En effet, cette route ne dispose pas d'aménagements continus dédiés aux piétons. Ces derniers doivent effectuer de nombreux détours et cheminer sur des voies de moindre importance, également exemptes de trottoirs, encourageant les plus audacieux à cheminer à travers champs.

La délégation du Conseil d'Etat à la transition écologique (DELTE) s'est réunie le 19 septembre 2023 et a validé le lancement et le caractère prioritaire de cette mesure, en partenariat avec les services de toutes les politiques publiques impactées et avec les pétitionnaires, afin de produire une étude d'avant-projet dans les meilleurs délais.

A ce jour, la réalisation d'aménagements sur la route d'Annecy (mesure 40-22) est souhaitée et inscrite en mesure C4 du projet d'agglomération, soit une réalisation projetée à partir de 2032. Pour avancer la réalisation à un horizon 2028-2032, une étude préliminaire a été lancée, à la fin de l'été 2024, avec pour objectif une inscription de la mesure en horizon A5 au projet d'agglomération de cinquième génération. Même si les risques de glissement du planning sont importants, du fait de la complexité de la mesure et des enjeux touchés, les services de l'Etat sont désormais mobilisés pour avancer de façon prioritaire sur ce projet.

Le Conseil d'Etat comprend les interrogations du Grand Conseil et sa demande d'accélérer les démarches. Il réitère sa volonté forte d'améliorer cet axe pour des raisons de sécurité des cyclistes et des piétons. Pour cette raison, il a demandé aux services de l'administration d'intégrer les pétitionnaires à la démarche du projet et de tout mettre en œuvre pour mener les études et la réalisation des aménagements nécessaires dans les meilleurs délais.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le vice-président :

Thierry APOTHELOZ